



Communiqué de presse de l'intersyndicale pour le 26 janvier 2010

Dans les suites des différentes étapes de mobilisation contre les ordres professionnels, l'intersyndicale propose de franchir un nouveau pallier de mobilisation le 26 janvier 2010 en proposant 9 lieux de manifestation sur l'ensemble du territoire national.

L'intersyndicale s'inscrit dans la perspective d'un mouvement de plus en plus fort, regroupant toujours plus de professionnels pour exprimer leur refus des Ordres. Ce rapport de force est en construction. Dans ce cadre l'intersyndicale appelle à une journée de grève et de manifestation le mardi 26 janvier 2010 dans neuf villes :

Paris-Lyon-Marseille-Montpellier-Toulouse-Bordeaux-Nantes-Rennes et Strasbourg

Nous invitons tous les professionnels à se rassembler en tenue de travail, pour exprimer leur refus des ordres professionnels.

Nous continuons à interpeller les élus de la Nation pour leur demander de déposer un projet de loi visant à l'abrogation des structures ordinales. Les manifestations pourront aussi se faire en direction des préfectures, des DRASS ou des DASS, partout où cela sera possible.

Pour les personnels réquisitionnés dans le cadre de la permanence des soins et opposés aux ordres professionnels : nous recommandons le port d'un Badge contre les ordres et la déclaration d'être solidaires du mouvement.

L'intersyndicale réaffirme son souhait de voir abroger toutes les lois ordinales votées contre l'avis des professionnels (*87% des IDE n'ont pas participé aux élections ordinales, exprimant ainsi leur refus.*)

**Plus que jamais, les professionnels ont besoin d'une véritable reconnaissance
mais surtout pas d'une mise en ORDRE ni d'être aux ORDRES !**

L'Intersyndicale réaffirme que les personnels :

- **Ont besoin de moyens pour remplir leurs missions dans leur quotidien professionnel**
- **Réclament des effectifs supplémentaires pour améliorer les conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients ;**
- **Réclament une revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification et leurs responsabilités !**

Paris, le 6 janvier 2010